

Les dernières nouvelles de La Genête

JANVIER

2026

> n°47



- Edito - p.3
- Résumé des délibérations du conseil municipal - p.4
- Rétrospective 2025,
 - Les moments forts de notre commune - p.17
 - Ça se passe aussi à La Genête - p.18
 - Et si vous en voulez encore, La Genête c'est aussi - p.31
 - Les grands dossiers - p.34
- Il y a bientôt 10 ans - p.41
- Petit carnet - p.42
- Les rendez-vous à venir - p.43
- A votre Service - p.49
- Numéros et infos utiles - p.53
- Coin des Jeux - p.58



BONNE LECTURE et MEILLEURS VŒUX 2026 !

Chantal SIMONNET, Maire de La Genête

- « **Les dernières nouvelles de La Genête** » sont distribuées gratuitement aux familles habitant La Genête.

Retrouvez les sur le site : <https://lagenete.fr/le-petit-journal/>

- Les personnes domiciliées dans une autre commune et désirant les recevoir doivent s'adresser à la mairie de La Genête :

Permanences le lundi de 13h15 à 17h15 et le jeudi de 9h à 12h.

- Directrice de la Rédaction et de publication : Chantal SIMONNET, Maire de La Genête

Édito

Chers concitoyennes, chers concitoyens,

Notre rendez-vous de fin d'année arrive, et c'est avec plaisir que l'équipe municipale vous a concocté une rétrospective de la vie dans notre beau village.

Il y a un an, Christian FAURE nous quittait et Michaël DELANCE reprenait les fonctions de 1^{er} adjoint. Dans le même temps, Sébastien CHARPY PUGET s'attelait aux multiples tâches d'employé communal, manipulant avec aisance tracteur et épareuse.

Cela m'amène à évoquer l'entretien des chemins, des cours d'eau, des haies où chaque propriétaire a certes des droits mais aussi des devoirs. L'accent sera mis sur nos responsabilités à tous, afin d'entretenir la végétation tout en respectant la nature et la faune. Les plantes invasives ne doivent pas s'implanter chez votre voisin ! De plus, nous devons lutter contre les risques d'inondation envers les populations. Chaque semaine, les médias vous reportent des dégâts liés aux troubles climatiques. Nous ne pourrons pas lutter contre des déferlements météo, mais devons essayer d'anticiper certains aléas.

L'année qui vient de s'écouler a été consacrée aux dossiers de rénovation de notre patrimoine. Si les travaux de la phase « urgente » pour l'Église débuteront, enfin, début 2026, avec les entreprises DEBOST pour la charpente et FAIVRE pour la maçonnerie, la Maison Gauloise s'est dotée d'un nouveau toit de chaume, réalisé par l'entreprise FERRERO, Chaumières de Bourgogne. Redonnons vie au Domaine des Druides, lieu majestueux que la nature nous offre, qu'il soit un lieu de vie reposant, régénérant, accessible à tous !

2026 sera l'année de renouvellement du mandat municipal. Soyez nombreux à vous exprimer. Les règles de vote ont changé mais derrière un bulletin, des femmes et des hommes attendent votre soutien pour s'engager dans votre commune. Le bureau de vote retrouvera son emplacement initial : la Mairie.

Mais avant tout, je veux vous souhaiter, du fond du cœur, de belles fêtes de fin d'année. Que Noël vous soit doux, et il aura encore plus de sens si nous n'oubliions pas les personnes seules, endeuillées ou malades. Contrairement aux discours chaque année plus anxiogènes, je veux vous souhaiter un futur heureux avec vos proches. Savourez chaque petit bonheur, gardez confiance en vous.

Avant de vous laisser à la lecture de ce petit journal, notez sur vos agendas

**Dimanche 11 janvier 2026, 10h30, Tour JERUSALEM
Les vœux du Maire et de son équipe municipale.**

Venez nombreux ; nous comptons sur votre présence !

Bien à vous, Chantal SIMONNET



Résumé des délibérations du conseil municipal

Les comptes rendus complets, sont consultables en mairie et sur le site <https://lagenete.fr/bulletins-municipaux/>

Délibération DE_2025_001 : Election d'un premier adjoint

Le nombre d'adjoints au Maire étant établi à quatre ; suite au décès de Mr FAURE Christian, 1er Adjoint, il convient d'élire un nouveau 1er Adjoint, les 2e et autres adjoints restant en place. Mr MEUNIER Stéphane obtient : 2 voix, Mr DELANCE Michaël obtenant: 10 voix est, à la majorité absolue, proclamé 1er Adjoint.

✓ Délibération DE_2025_002 : Modification du tableau des effectifs

Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activités à compter du 20 janvier 2025. Le Conseil Municipal, modifie le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS :

Catégorie	Filière	Personnel Municipal de LA GENETE	01.01.2025	20.01.2025	Temps de travail
B	Administrative	Rédacteur Territorial	1	1	14.5/35ème
C	Administrative	Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe	1	1	14.5/35ème
C	Technique	Adjoint Technique territorial	1	1	35/35ème
C	Technique	Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	1	1	35/35ème

EMPLOI NON PERMANENT

Catégorie	Filière	Personnel Municipal de LA GENETE	20.01.2025	Temps de travail
C	Technique	Adjoint Technique Territorial	1	35/35ème

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411, article 6413.

✓ Délibération DE_2025_003 : Remboursement visite médicale à un Agent

Décision de remboursement d'une somme de 36.00 € à Monsieur Kévin MARTIN, Adjoint Technique territorial suite à la consultation du 10 septembre 2024.

> Séance du Mercredi 05 février 2025

✓ Délibération DE_2025_005 : Lancement d'une souscription avec la Fondation du Patrimoine

Pour obtenir une aide financière de la part de la Région dans le cadre du partenariat avec la Fondation du patrimoine, il convient de lancer une souscription auprès de la Fondation pour qu'une collecte de dons soit lancée. Cet appel aux dons servira au financement des travaux de rénovation de l'Église. Le Conseil Municipal, - AUTORISE Madame le Maire à lancer une souscription publique en faisant appel à la Fondation du Patrimoine - AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat

avec la Fondation du Patrimoine - DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour entreprendre toute démarche en lien avec cette souscription.

✓ Délibération DE_2025_006 : Nomination délégués SIVOS BRIENNE-LA GENÈTE - JOUVENCON

Suite au décès de Mr FAURE Christian, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire pour le SIVOS Brienne La Genête Jouvençon

Le Conseil Municipal, DESIGNE Mme SIMONNET Chantal, comme déléguée titulaire et Mme DUPONT Martine comme déléguée.

✓ Délibération DE_2025_007 : Décision du Conseil Municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire

§§ (Pour plus de détails, voir le compte rendu complet disponible sur notre site WEB)

Madame le Maire soumet les zones à délibération. Le Conseil Municipal - VALIDE la cartographie des zones d'A.E.R sur le territoire de la commune et sa transmission à Mme la Secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire.

> Séance du Vendredi 14 février 2025

✓ Délibération DE_2025_009 : Contrat d'Architecte - Mission complète

Le Cabinet ZGA de TOURNUS ayant effectué l'étude préalable, relevé, diagnostics, faisabilité pour la restauration de l'Église suite aux constats de fissures ; il convient donc d'établir un contrat d'architecte pour la mission complète, Rénovation phase 1 Église de LA GENÈTE - Travaux urgents. Le Conseil Municipal, DONNE son ACCORD pour le contrat d'architecte, la mission complète de cette phase 1, pour un montant estimatif de 15.850.00 € HT, soit 19 020.00 € TTC. DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le contrat et tout autre document relatif à ces travaux.

✓ Délibération DE_2025_010 : Rénovation Phase 1 Église de LA GENÈTE - Travaux urgents - Demande de subvention DETR 2025

Présentation du projet de restauration de l'Église. Il est précisé que ces travaux se dérouleront en différentes phases, sur plusieurs années. L'estimation de la 1ère phase, travaux urgents, réalisée par le cabinet ZANIN et GAUTHERON architecte du patrimoine s'élève à 89 861.00 € HT, frais de maîtrise d'œuvre en suppléments (15 850.00 € HT). Coût global prévisionnel HT du projet : 105 711.00 €. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2025. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES	
Travaux	89 861.00 €
Maitrise d'oeuvre	15 850.00 €
Bureau de contrôle technique	€
Bureau coordination SPS	€
Autres dépenses	€
COUT TOTAL du PROJET	105 711.00 €

Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant Subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	17.02.2025		36 999.00 €	35%
Etat - Autre			€	%
Conseil Régional			€	%
Conseil Départemental			€	%
Fonds de concours			€	%
Autre			€	%
Sous-total financements publics			36 999.00 €	35%
Fonds privés (Fondation du Patrimoine)	Février 2025		14 799.00 €	14%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (fonds propres)			53 913.00 €	51%
Sous-Total autofinancement			68 712.00 €	%
TOTAL FINANCEMENTS			105 711.00 €	100%

Le Conseil Municipal, ADOPTE l'opération Rénovation phase 1 Église de LA GENÈTE - Travaux urgents et ARRÊTE les modalités de financement - APPROUVE le plan de financement prévisionnel - S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions - AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

> Séance du Jeudi 13 mars 2025

✓ Délibération DE_2025_012 : Vote du compte administratif complet 2024 - ASSAINISSEMENT

Après présentation, par Mr Michaël DELANCE, du budget primitif et supplémentaire, du compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur.

1. Donne acte de la présentation du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	321 781.27			103 394.38	321 781.27	103 394.38
Opérations de l'exercice	124 479.58	35 342.81	80 991.62	74 407.93	205 471.20	109 750.74
TOTAUX	446 260.85	35 342.81	80 991.62	177 802.31	527 252.47	213 145.12
Résultat de clôture	410 918.04			96 810.69	314 107.35	
Restes à réaliser						
Besoin/excéder de financement						314 107.35
Pour mémoire : virement à la s						

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus, 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

✓ Délibération DE_2025_013 : Vote du compte administratif complet 2024 - LA GENÈTE

Après présentation, par Mr Michaël DELANCE, du budget primitif et supplémentaire, du compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur :

1. Donne acte de la présentation du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		566 659.97	23 896.65		23 896.65	566 659.97
Opérations de l'exercice	515 728.60	660 663.83	322 612.01	156 236.49	838 340.61	816 900.32
TOTAUX	515 728.60	1 227 323.80	346 508.66	156 236.49	862 237.26	1 383 560.29
Résultat de clôture		711 595.20	190 272.17			521 323.03
			Restes à réaliser			35 537.00
			Besoin/excédent de financement Total			556 860.03
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			167 940.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve. 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus, 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

154 735.17	au compte 1068 (recette d'investissement)
556 860.03	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

✓ Délibération DE_2025_014 : SUBVENTIONS 2025

Le Conseil Municipal, DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes : L'association R3S 30.00 €, Les restaurants du Cœur de Cuisery 200.00 €, Association sportive du Collège les Dîmes à CUISERY 30.00 €, La ligue contre le cancer Saône-et-Loire 80.00 €, Souvenir Français de Louhannais 200.00 €, FSL (Fonds de Solidarité Logement) 200.00 €, Association de Sauvegarde du Patrimoine LA GENÈTE 400.00 €

✓ Délibération DE_2025_015 : Subvention Association Restaurant Scolaire

L'Association Restaurant Scolaire du RPI sollicite une subvention de 20 000.00 € auprès des trois communes. Elle sera versée par chaque commune au prorata du nombre d'enfants de chaque commune inscrits à la cantine.

Nombre total d'enfants inscrits : 92, dont 32 enfants de LA GENÈTE , il est proposé de verser une subvention de 6 957.00 € pour 2024-2025. Le Conseil Municipal, DONNE son accord pour la répartition entre les trois communes et l'attribution de cette subvention. DIT que cette somme sera inscrite à l'article 65748 du budget 2025.

✓ Délibération DE_2025_016 : Convention de mise à disposition du Four à pain au Comité des Fêtes

Il convient de conclure une convention de mise à disposition pour l'utilisation du Four à pain par le Comité des Fêtes. Le Conseil Municipal, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre la Commune de LA GENÈTE et le Comité des Fêtes.

✓ Délibération DE_2025_017 : Désignation des membres du Conseil Municipal au Comité Consultatif

§§ (Pour plus de détails, voir le compte rendu complet disponible sur notre site WEB)

Le Conseil Municipal, DÉSIGNE pour siéger au Comité Consultatif des sapeurs-pompiers, en tant que titulaires : Mme MOREIRA Véronique, Mr FEIX Xavier, en tant que Suppléants : Mr BACONNET Raymond, Mr DELANCE Michaël

> Séance du Vendredi 11 avril 2025

✓ Délibération DE_2025_019: VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2025

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux. Le Conseil Municipal, DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit : Taxe d'habitation sur les résidences : 13.90 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.54 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.18 % CHARGE Madame le Maire - de notifier cette décision aux services préfectoraux - de transmettre l'état 1259-comp.

✓ Délibération DE_2025_020: Solde Association du Comité d'Aménagement et d'Entretien de l'Église de LA GENÈTE

L'Association du Comité d'Aménagement et d'Entretien de l'Église de LA GENÈTE a été dissoute. Elle souhaite reverser le solde, soit 1841.04 €, à la commune de LA GENÈTE, afin de participer à la rénovation de l'Église. Le Conseil Municipal, accepte le solde. Il sera reversé à la Fondation du Patrimoine, son solde sera porté au compte 75888 du budget 2025.

✓ Délibération DE_2025_021: Vote du budget primitif 2025

Après avoir entendu Mme le Maire présenter le rapport général du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de LA GENÈTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la Commune de LA GENÈTE pour l'année 2025 présenté par son Maire, Ledit budget, s'équilibrant en recettes et en dépenses, s'élevant : En recettes à : 1 432 291.00 Euros. En dépenses à : 1 432 291.00 Euros
- ARTICLE 2 : L'adoption du budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	163 391.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	132 000.00
014	Atténuations de produits	97 181.00
65	Autres charges de gestion courante	609 526.00
67	Charges spécifiques	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	80 783.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 038.00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 089 919.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	4 600.00
73	Impôts et taxes	357 209.00
74	Dotations et participations	123 450.00
75	Autres produits de gestion courante	47 300.00
77	Produits spécifiques	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	556 860.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 089 919.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	1 800.00
21	Immobilisations corporelles	149 300.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	190 272.00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		342 372.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	77 827.00
21	Immobilisations corporelles	500.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 489.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	154 735.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	80 783.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 038.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		342 372.00

**✓ Délibération DE_2025_022: Contrat diagnostic immobilier - Travaux
Rénovation Église**

Le Conseil Municipal, DÉCIDE de retenir l'Agence Diagnostic Immobilier NORD-EST - 71530 FRAGNES-LA-LOYERE afin de réaliser le repérage amiante et la recherche de plomb dans l'Église pour un montant de 1500.00 € HT, soit 1800.00 € TTC..

**✓ Délibération DE_2025_023: Délégation du Conseil Municipal au Maire pour
dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme dans le cadre de l'opération
Église de LA GENÈTE , phase 1 de la réfection de l'édifice.**

§§ (Pour plus de détails, voir le compte rendu complet disponible sur notre site WEB)

Le Conseil Municipal, AUTORISE, Madame le Maire à déposer toute demande d'urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux, phase 1 de la réfection de l'édifice, (consolidation poutres faîtières, piquetage et pose de témoins de fissures) DESIGNE Monsieur DELANCE Michaël, 1er Adjoint, signataire.

> Séance du Mercredi 21 mai 2025

**✓ Délibération DE_2025_025 : Répartition des sièges du conseil communautaire
après le prochain renouvellement**

Les communautés de communes doivent procéder avant le 31.08.2025 à la détermination du nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Après vérification de la compatibilité, M. le Président propose de conserver le même nombre de délégués et la même répartition qu'actuellement :

Commune	Nombre de conseillers communautaires
Ouroux sur Saône	5
Saint Germain du Plain	4
Simandre	3
Romenay	3
Cuisery	3
L'Abergement Sainte Colombe	2
Montpont en Bresse	2
Saint Christophe en Bresse	2
Baudrières	2
L'Abergement de Cuisery	2
Loisy	2
Lessard en Bresse	1
Bantanges	1
La Genête	1
Rancy	1
Ormes	1
Brienne	1
La Chapelle Thècle	1
Savigny sur Seille	1
Jouvençon	1
Ménetreuil	1
Ratenelle	1
Huilly sur Seille	1
Tronchy	1
La Frette	1
TOTAL	44

✓ Délibération DE_2025_026 : Subvention Exceptionnelle Amicale des Sapeurs-Pompiers

Présentation de la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de LA GENÈTE afin de les aider à financer le feu d'artifice du 2 août. Le Conseil Municipal, DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 500.00 €.

✓ Délibération DE_2025_027 : Recrutement Adjoint Technique - Tableau des effectifs

Madame le Maire informe l'Assemblée du recrutement d'un Adjoint Technique Territorial en CDD pour 1 an, à compter du 1er juin 2025. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :
EMPLOIS PERMANENTS :

Catégorie	Filière	Personnel Municipal de LA GENETE	01.01.2025	01.06.2025	Temps de travail
B	Administrative	Rédacteur Territorial Stagiaire	1	1	14.5/35ème
C	Technique	Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	1	1	35/35ème

EMPLOI NON PERMANENT

Catégorie	Filière	Personnel Municipal de LA GENETE	01.06.2025	Temps de travail
C	Technique	Adjoint Technique Territorial	1	35/35ème

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 - articles 6411/ 6413.

✓ Délibération DE_2025_028 : Avis sur l'exploitation d'une unité de méthanisation à ST TRIVIER de COURTES

La SAS TRIVIGAZ Vert a fait une demande, en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de SAINT TRIVIER de COURTES. Suite à l'enquête publique, il convient au Conseil Municipal de donner son avis ; après délibération le résultat est : [Pour : 0 | Contre : 6 | Abstentions : 6]
EMET un avis DÉFAVORABLE à la demande présentée par la SAS TRIVIGAZ VERT.

> Séance du Jeudi 03 juillet 2025

✓ Délibération DE_2025_030 : Restauration de l'Église Notre Dame de LA GENÈTE - Phase 1 : consolidation des charpentes de la sacristie nord et du chœur, mise en place de témoins sur les voûtes de la nef principale, curage des fissures, révision portail et vitraux

Ces travaux se dérouleront en différentes phases, sur plusieurs années. L'estimation de la 1ère phase, "Restauration de l'Église Notre Dame de LA GENÈTE - phase 1 : consolidation des charpentes de la sacristie nord et du chœur, mise en place de témoins sur les voûtes de la nef principale, curage des fissures, révision portail et vitraux", réalisée par le cabinet ZANIN et GAUTHERON architecte du patrimoine s'élève à 96 687 € HT, soit 116 024 € TTC. Coût global prévisionnel HT du projet : 96 687.00 €. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2025.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES		
Travaux		89 965.00 €
Maitrise d'oeuvre		20 216.00 €
Bureau de contrôle technique		€
Bureau coordination SPS		1 500.00 €
Autres dépenses		€
COUT TOTAL du PROJET		96 687.00 €

Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant Subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	17.02.2025		33 840.00 €	35%
Etat - Autre			€	%
Conseil Régional			€	%
Conseil Départemental			€	%
Fonds de concours			€	%
Autre			€	%
Sous-total financements publics			33 840.00 €	35%
Fonds privés (Fondation du Patrimoine)	Février 2025		13 536.00 €	14%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (fonds propres)			49 311.00 €	51%
Sous-Total autofinancement			62 847.00 €	%
TOTAL FINANCEMENTS			96 687.00 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, - ADOPTE l'opération Restauration de l'Église Notre Dame de LA GENÈTE - Phase 1 et ARRÊTE les modalités de financement - APPROUVE le plan de financement prévisionnel - S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions - AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

✓ Délibération DE_2025_031 : Transfert de la compétence "Assainissement Collectif" à la Communauté de Communes Terres de Bresse

Lors de la séance du 05.06.2025, le Conseil de la Communauté de Communes Terres de Bresse a approuvé l'extension de ses compétences à la compétence "assainissement collectif" visée au 6° du II de l'article L5214-16 du CGCT à compter du 1er janvier 2026. Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, DÉCIDE de se prononcer en faveur du transfert de la compétence "Assainissement Collectif" à la Communauté de Communes Terres de Bresse à compter du 1er janvier 2026 – APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes sous réserve de l'acceptation des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée. – AUTORISE Madame le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ Délibération DE_2025_032 : Don au profit de la Fondation du Patrimoine

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que : L'association Passion Venise a versé le solde de l'Association à la commune de LA GENÈTE en juillet 2024 pour la somme de 1285.62 €. L'association du Comité d'aménagement et de l'entretien de l'Église de LA GENÈTE a versé le solde de l'association à la commune de LA GENÈTE , en mai 2025 pour la somme de 1841.04 €. Le Conseil Municipal, DÉCIDE de verser ces 2 sommes, soit 3126.66 €, à la Fondation du Patrimoine dans le but de participer à la restauration de l'Église Notre Dame de LA GENÈTE DIT que les sommes seront versées par virement à la Fondation du Patrimoine, sur le budget 2025.

✓ Délibération DE_2025_033 : Location logement attenant à l'épicerie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement attenant à l'épicerie sera libre fin juillet prochain, elle a recueilli une candidature. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE son accord pour la location du logement attenant à l'épicerie, situé "311 rue de la Tour Jérusalem", à Mme PHILIPPE Nathalie, moyennant un loyer de 565.00 € par mois, payable mensuellement et à l'avance le 10 de chaque mois, à compter du 1er Août 2025, DÉCIDE de demander une caution équivalente à un mois de loyer, DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature du bail et effectuer les démarches nécessaires à cette location.

✓ Délibération DE_2025_034 : Caution Logement épicerie

Madame le Maire informe l'assemblée que Mr THAON et Mme MALEPEYRE quittent le logement attenant l'épicerie le 31 juillet prochain. Une caution avait été demandée en juillet 2021. Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, DÉCIDE de ne pas rendre la caution de 510.00 € à Mr THAON et Mme MALEPEYRE en raison des loyers impayés. Cette somme sera imputée aux loyers restant dus.

✓ Délibération DE_2025_035 : Aide aux enfants partant en Centre de Loisirs ou Colonie de vacances - Eté 2025

Madame le Maire demande à l'assemblée si l'aide accordée aux jeunes s'étant rendus en Centre de Loisirs ou Colonie de Vacances pendant l'été 2024 peut être reconduite cette année. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, DÉCIDE de verser une somme de 6.00 € par jour et par enfant (enfants jusqu'à 14 ans), domicilié à LA GENÈTE, s'étant rendu cet été 2025 en Centre de Loisirs ou Colonie de vacances. Ce versement sera limité à 15 jours par enfant. DÉCIDE que ce versement sera effectué sur présentation des justificatifs de la part de la famille. Ces versements seront mandatés au compte 65748 du budget communal 2025.

✓ Délibération DE_2025_036 : Vote de crédits supplémentaires - DM n°1

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00
	TOTAL :	0.00
INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
2131 Bâtiments publics	-4700.00	
204182 Autres org pub - Bât. et installations	4700.00	
	TOTAL :	0.00
	TOTAL :	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

> **Séance du Jeudi 18 Septembre 2025**

✓ Délibération DE_2025_038 : Location logement attenant à l'épicerie

Le logement attenant l'épicerie a été attribué à Mme PHILIPPE Nathalie au 1er Août 2025. Au vu des travaux effectués par Mme PHILIPPE pour rendre le logement convenable, il convient de lui laisser trois mois de loyers gratuits. Le Conseil Municipal, DONNE son accord pour les trois mois gratuits. Le premier loyer sera donc en novembre 2025.

✓ Délibération DE_2025_039 : Convention de mise à disposition du camion nacelle au titre de l'année 2025

La Communauté de Communes Terres de Bresse a procédé à l'acquisition d'un camion nacelle afin qu'il soit mis à disposition de l'ensemble des communes de son territoire. Il convient de conclure une convention. Le Conseil Municipal, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention au titre de l'année 2025 entre la commune et la Communauté de Communes Terres de Bresse.

✓ Délibération DE_2025_040 : Don au profit de l'Association Sauvegarde du patrimoine de LA GENÈTE (annule et remplace la délibération DE_2025_032)

L'Association Passion Venise a versé le solde de l'Association à la commune de LA GENÈTE en juillet 2024 pour la somme de 1285.62 €. L'Association du Comité d'Aménagement et d'Entretien de l'Église de LA GENÈTE a versé le solde de l'association à la commune de LA GENÈTE , en mai 2025, pour la somme de 1841.04€. Le Conseil Municipal, DÉCIDE de verser ces 2 sommes, soit 3126.66 €, à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de LA GENÈTE sur le budget 2025.

✓ Délibération DE_2025_041 : Remboursement acompte location salle

Mr PAGE et Mme VIGOUREUX avaient versé un acompte de 45.00 € pour la réservation de la salle des Fêtes. Suite à un problème familial, leur manifestation n'a pas pu avoir lieu. Le Conseil Municipal, DÉCIDE de rembourser la somme de 45.00 € à Mr PAGE et Mme VIGOUREUX.

✓ Délibération DE_2025_042 : Demande d'accès au système d'information géographique

§§ (Pour plus de détails, voir le compte rendu complet disponible sur notre site WEB)
Le Conseil Municipal, DÉCIDE D'APPROUVER :

Article 1 : Le principe de l'accès de la Commune de LA GENÈTE au système d'information

Article 2 : Les termes de la convention de mise à disposition de données et d'applications du système d'information géographique.

Article 3 : La signature, par le Maire, de ladite convention.

Article 4 : La responsabilité d'accès de Mme GENET Véronique au titre des services administratifs et de Mme SIMONNET Chantal au titre de l'exécutif municipal.

Article 5 : que Madame le Maire, ou son représentant soient chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai.

Article 6 : que la présente délibération puisse faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois.

✓ Délibération DE_2025_043 : Tarif location Salle Piguet

Il convient de revoir les tarifs de location de la salle Piguet. Le Conseil Municipal, DÉCIDE que le nouveau tarif sera, sans la cuisine, de 50.00 € la journée.

> Séance du Mardi 14 Octobre 2025

✓ Délibération DE_2025_045 : Location Gîte 652

Demande de location pour le gîte 652, pour longue durée pour permettre la reprise d'une entreprise par un jeune. Le Conseil Municipal, DONNE SON ACCORD pour la location du gîte 652, du 02 au 30 novembre pour 500.00 € et du 1er au 19 décembre 2025 pour 325.00 € à Mr STRULLU Malo.

✓ Délibération DE_2025_046 : Adhésion au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES/RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, à compter du 1er janvier 2026

§§ (Pour plus de détails, voir le compte rendu complet disponible sur notre site WEB)
Le Conseil Municipal, DÉCIDE d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES / RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2026.

Taux de cotisation, CNRACL : 5.56 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 45 %.

Taux de cotisation, IRCANTEC : 1.48 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 45%, AUTORISE le Maire à signer le certificat d'adhésion et effectuer les démarches nécessaires, RAPPELLE que les crédits sont prévus au budget.

✓ Délibération DE_2025_047 : Acquisition d'une case au columbarium

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande d'acquisition d'une case au columbarium par une famille non domiciliée sur la commune, précisant que plusieurs membres de leurs familles reposent dans notre cimetière. Le Conseil Municipal, DONNE SON ACCORD pour la vente d'une case au columbarium du cimetière de LA GENÈTE à Mr Mme FATET Jean Paul - 71290 BRIENNE. Cette acquisition se fera au moment du décès de l'un des époux.

✓ Délibération DE_2025_048 : Subvention de la Sécurité Civile

Le Conseil Municipal DÉCIDE l'allocation d'une subvention de 300.00 € à la Protection Civile de Saône-et-Loire, (mandatée au compte 65478 du budget 2026).

> Séance du Jeudi 06 Novembre 2025

✓ Délibération DE_2025_050 : Recouvrement facture enlèvement animal

La commune de LA GENÈTE a dû prendre en charge l'évacuation d'un cadavre animal par une entreprise spécialisée. Elle a réglé la facture correspondant à l'enlèvement de l'animal à la société PROVALT JURA. Le Conseil Municipal, AUTORISE Madame le Maire à demander le recouvrement total de la facture, soit la somme de 270.00 € à Mme SAUSSARD Anaëlle, domiciliée à LOISY 71290 "56 impasse de la Cure", DIT qu'un titre sera établi par l'intermédiaire du SGC Louhans.

✓ Délibération DE_2025_051 : Acquisition d'une cave urne au cimetière

Demande d'acquisition d'une cave urne au cimetière de LA GENÈTE par une famille non domiciliée sur la commune, précisant que des membres de cette famille reposent au cimetière de LA GENÈTE. Le Conseil Municipal, DONNE SON ACCORD pour la vente d'une cave urne au cimetière, à Mme BERGER Annick - 71700 TOURNUS.

✓ Délibération DE_2025_052 : EP Renouvellement Vétuste - Luminaires projecteurs et horloges vétustes - équipement vétuste 'Luminaire'

Le SYDESL a étudié le projet d'Eclairage Public (dossier 213099_EPVET_1). Le coût des travaux s'élève à 17 047.50 € HT. Le Conseil Municipal, DONNE son accord pour 17 047.50 € HT, coût total des travaux. Une aide de 65% peut être accordée par le SYDESL. Le montant résiduel pour la commune s'élèverait à 5 709.69€, DIT que ces travaux seront prévus au budget 2026 en section investissement.

✓ Délibération DE_2025_053 : Travaux Église - Charpente couverture zinguerie - Maçonnerie - Pose témoin de fissures

§§ (Pour plus de détails, voir le compte rendu complet disponible sur notre site WEB)

Le Conseil Municipal, DÉCIDE de retenir les entreprises suivantes :

Pascal DEBOST : 39 070.05 € HT, (46 884.06 € TTC) charpente couverture zinguerie.

FAIVRE SAS construction : 6 173.35 € HT, (7 408.02 € TTC) pour la maçonnerie.

FAIVRE SAS construction : 1 735.00 € HT, (2 082.00 € TTC) témoins de fissures.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents s'y afférent.

Rétrospective 2025

Les moments forts de notre commune

Janvier : Les vœux du maire

Le 12 janvier 2025 vous avez pu assister aux traditionnels vœux du Maire, un rendez-vous aujourd’hui bien ancré dans le cœur des Genêtods.

L’occasion de se réunir pour commencer l’année dans la bonne humeur, après un moment d’émotion, en hommage à Christian FAURE, 1^{er} adjoint parti bien trop vite.

Deux chèques de 450 €, dons récoltés suite aux manifestations pour Octobre Rose et Novembre bleu de 2024, ont été versés en faveur de la Maison des Femmes de TOURNUS et du Centre Georges-François LECLERC de DIJON.

A vos agendas ! Rendez-vous le dimanche 11 janvier à partir de 10 heures 30 à la Tour Jérusalem pour lancer 2026 !



Ça se passe aussi à la Genête

1er Mars – Le redémarrage des fours à pain

Le Comité des Fêtes de La Genête avait pour ambition en 2025 de remettre en route les traditionnels fours à pain implantés sur la commune. Et bien ce fut chose faite ! Et une belle réussite !

Les habitants présents pour l'évènement ont pu déguster un vrai pain fabriqué et cuit sur place.

Comme vous pourrez le lire plus loin dans ce journal, la « fournée » du premier mars n'était que le top départ de cette aventure boulangère, puisque c'est tout au long de l'année et à l'occasion de diverses manifestations, que nos boulanger en herbe nous ont régaliés de leur pain.



9 mars – Après-midi Théâtre 15h00

Pour la deuxième année consécutive, le Comité de Fleurissement associé au CAS de la Genête ont offert aux Genêtods un bel après-midi théâtre (au profit du CAS). Toute la troupe de « La compagnie de l'IHMAJ » était de retour dans notre belle commune pour nous présenter leur pièce de J.Pierre Martinez mis en scène par Henri Marée « Vendredi 13 ». Ils ont conquis les 80 spectateurs du jour !

Le bénéfice de 607€ a été versé par le Comité des Fêtes au CAS.
Merci encore à tous les participants.

Christelle et Jérôme, de condition modeste reçoivent leurs amis, Patrick et Nathalie pour dîner. Nathalie arrive seule en larmes. Elle vient d'apprendre que le vol emprunté par son mari vient de s'écraser. Christelle met la télé pour avoir des infos. Jérôme entend le tirage du Loto, s'il a bien compris, il vient de gagner 60 millions.....

Le cocktail reste le même :

Talents sur scène, entrée gratuite et participation au chapeau en fin de séance, telle est la recette du succès.

Vivement la prochaine représentation qui aura lieu le 1^{er} Mars 2026



19 mars – Devoir de mémoire

Le 19 mars, la France rend hommage aux victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc. Cette journée fait référence à l'entrée en vigueur du cessez-le-feu applicable sur le territoire algérien, intervenu après la signature des accords d'Évian le 18 mars 1962.



22 mars – La choucroute chez les Pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Genête organisait une choucroute à emporter. A cette occasion, ils souhaitent remercier « Paëlla-Géante » ainsi que toutes les personnes qui les ont soutenus lors de cette manifestation.

Merci à tous ceux qui ont commandé et à ceux qui sont juste passer les voir.

Nous avons eu l'honneur de recevoir un binôme d'infirmières Sapeurs-Pompiers engagées dans le « Corsica Raid Femina 2025 »

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Genête a tenu à démontrer son engagement envers les valeurs de solidarité et de dépassement de soi en soutenant ce binôme.



Leur aventure sera suivie de près, tous nos encouragements pour cette épreuve hors du commun !



29 mars – Le Carnaval Restaurant Scolaire BRIENNE - LA GENÊTE - JOUVENÇON

Le Restaurant Scolaire du RPI Brienne-La Genête-Jouvençon est une association gérée par des parents bénévoles. Elle compte quatre salariées. Près de 90 élèves du RPI prennent leur déjeuner quotidiennement aux cantines de Jouvençon et de La Genête.



L'association participe à la vie locale en organisant des évènements tels que tombolas, ventes de repas à emporter, carnaval... Le 29 mars, le Carnaval des Enfants s'est tenu à la Tour Jérusalem de La Genête.

Au programme des festivités : jeux géants, pêche à la ligne, tir à la corde, tombola, tartiflette, frites, barbes à papa, crêpes...pour régaler petits et grands. La tartiflette, maison et locale, qui pouvait être dégustée sur place ou à emporter a connu un franc succès



Elmer, l'éléphant mascotte, fabriqué par les papas bénévoles, baptisé et décoré par les enfants de la garderie du RPI, a ouvert le défilé puis il est parti dans un feu de joie célébrer cette joyeuse journée.

L'association remercie les parents, enfants et habitants du RPI, pour leur présence et leurs sourires.

Un grand merci également à l'APE du RPI, au Comité des Fêtes et aux Pompiers de La Genête, au Crédit Agricole de Cuisery, aux Ecoles et à la Garderie du RPI, au personnel du Restaurant Scolaire, à M et Mme Thibert, aux Sponsors de la tombola, à la Mairie de La Genête et aux bénévoles de l'association.

La météo était au rendez-vous. Il y avait une trentaine d'enfants. Le résultat a permis à l'association d'équiper les cantines de nouveaux ustensiles de cuisine.

08 mai – Commémoration du 08 Mai 1945

Ce jour de commémoration était l'occasion pour l'Amicale des Anciens Combattants de se réunir autour d'un bon repas, concocté par Stéphane THAON, au BBE.



24 mai – Pique-nique au Domaine des Druides

Comme vous le savez sûrement, notre belle commune possède une maison Gauloise.

Proche de l'étang, de l'arboretum et du parcours sportif, cet espace de vie dans la nature est bien connu des promeneurs mais hélas peu utilisé pour l'organisation d'évènements.

Face à ce constat et en association avec le Comité des Fêtes, la mairie a décidé d'y organiser un pique-nique géant !

Le 24 mai a donc vu naître la première édition du Pique-nique du Domaine des Druides !

C'est sous l'œil bienveillant de la statue du Druide et à l'ombre de la maison gauloise qu'une « cinquantaine » de personnes se sont retrouvées pour déguster un verre et se régaler du pain cuit au feu de bois par nos nouveaux boulangers.

Un moment apprécié, par tous les participants, qui deviendra à coup sûr un rendez-vous incontournable pour les Genêtodes et Genêtods.

Préparez vos paniers, on remet ça le 30 Mai 2026 !



14 Juin - Signature de la Convention entre la Fondation du Patrimoine et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de LA GENÈTE

Afin d'aider à la réalisation de travaux plus ou moins urgents (3 phases ont été établies par l'architecte du Patrimoine, Mme Georgia ZANIN), la commune a signé, le 14 juin dernier, une convention avec la Fondation du Patrimoine. Etaient présents Mr Mme LAUER, correspondants locaux de la Fondation, collaborateurs précieux pour l'aide à la dépose du dossier.

Auparavant, Me Paul PERRAULT nous a commenté la visite de l'édifice.

Remercions particulièrement Mme Jacqueline CASSEVILLE pour son don de 1 285 €, suite à la dissolution de l'Association PASSION VENISE

dirigée par Daniel son mari. Merci également au Comité d'Aménagement de l'Église, pour leur don de 1 841 € suite à la fermeture de l'association.

Rappel : vous pouvez effectuer un don directement sur le site ou en retirant un dépliant « papier » en Mairie. Vos dons vous donnent droit à 75% de réduction d'impôt.

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-notre-dame-de-la-lagene/102855>



17 Juin – Le Concert à l'Église par le Gospel de LOUHANS

Après un diagnostic complet et une ouverture partielle, l'Église a accueilli le groupe de Gospel de LOUHANS, pour un premier concert destiné à récolter des fonds pour sa rénovation. Une soixantaine de personnes étaient présentes, répondant à l'appel de Mme Danielle POCHON, présidente de l'Association Sauvegarde du Patrimoine de LA GENÈTE.

Espérant que cette première édition, ne soit que le début d'une longue série de concerts !

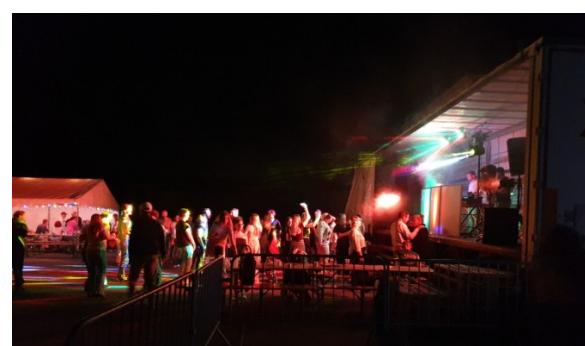


2 Août - Le bal des pompiers et le feu d'artifice

L'année 2025 a été riche en nouveauté ! Et le Bal organisé par les pompiers le 2 Août ne fait pas exception puisque c'était une première pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sur notre commune. Soutenus par la Mairie, les pompiers nous ont offert un vrai feu d'artifice, suivi d'un bal, sans oublier un repas « Paëlla » avec 150 repas servis.



Renouant ainsi avec les traditionnels bals de l'été, les habitants de La Genête ont dansé jusqu'au bout de la nuit grâce à l'animation du DJ « SB Music Location ».



Lien vers la vidéo du feu d'artifice :

<https://www.facebook.com/reel/1277054777257722>

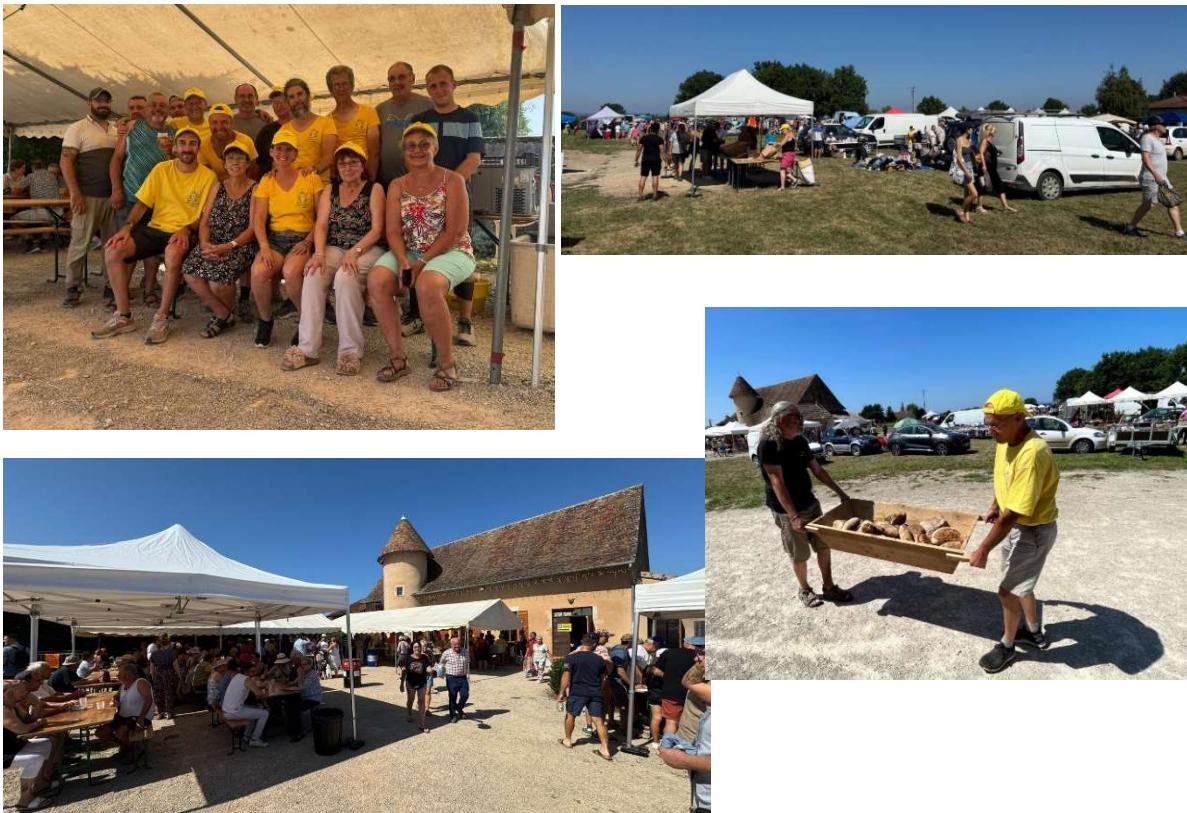
Une soirée parfaitement orchestrée ! Nous attendons avec impatience la prochaine édition le 1^{er} Août 2026 !

10 Août – La Brocante et les fours à pain

Évènement incontournable de la vie de notre village, la 40ème Brocante de La Genête a eu lieu le 10 août 2025. Et c'est sous un soleil radieux que plus de 108 exposants se sont installés pour accueillir les 1800 visiteurs, promeneurs et acheteurs.

A noter que pour l'occasion, une fois encore le Comité des Fêtes a pétri, cuit et vendu 150 pains et 120 tartes bressanes, pour le plus grand bonheur des gourmands.

Une journée bien remplie pour tous les bénévoles qui se mobilisent chaque année pour que la Brocante de La Genête soit une réussite, un grand merci à eux ! Rendez-vous à la prochaine édition le 09 Août 2026.



16 septembre – Entraînement gestion de crise

Le 16 septembre 2025 la Préfecture de SAÔNE-ET-LOIRE, a organisé un entraînement à la gestion de crise, sur 4 communes du département, dont notre village.

Le scénario était la gestion d'une tempête où tous les moyens de communication étaient hors service, y compris l'électricité. La Mairie a bénéficié du renfort des radioamateurs « ADRASEC 71 » pour établir des transmissions radio avec la Préfecture, mais aussi des membres de la Protection Civile, afin de configurer un hébergement d'urgence au gymnase et organiser des « norias » de victimes.



20 septembre – La Maison Gauloise mise à l'honneur

A l'issue des travaux de rénovation du toit de la Maison Gauloise, l'Équipe Municipale a convié tous les habitants au Domaine des Druides pour un vin d'honneur. Une matinée sous le signe de la convivialité et du partage. Remercions le Département de Saône-&-Loire pour la subvention allouée, Mr Christophe FERRERO et son équipe des « Chaumières de Bourgogne » pour le remarquable travail effectué. La présence de Davy LACROIX, fauconnier, et son pygargue à tête blanche, ont émerveillé petits et grands, donnant un vrai petit air de fameux village Gaulois !



13 octobre – Le repas des cheveux blancs

Le dimanche 13 octobre 39 personnes de 70 ans et plus, 3 invités et Madame le Maire ainsi que 5 membres du CAS se sont retrouvés au restaurant " le Vieux Pressoir " à Rancy. L'occasion pour beaucoup de se retrouver autour d'un bon repas dans une ambiance conviviale.....



Saluons les doyens de ce repas ;

Mme MOINE Christiane (95 ans) au centre, Mr PERRAULT Paul (89 ans) à l'arrière-plan.

2 novembre – Bourse aux jouets

Presque aussi incontournable que la brocante, la bourse aux jouets organisée par « le Comité de Fleurissement » s'est tenue le 2 novembre à la Tour Jérusalem. Un rendez-vous attendu par les plus jeunes autant que par les parents !



Une journée pour se rencontrer, échanger, faire de bonnes affaires et goûter les gaufres à l'ancienne.

Un grand merci à tous les participants !



Notez sur vos agendas, prochaine édition 07 & 08 Novembre 2026.

8 novembre – Boum d'Halloween du Restaurant Scolaire

A l'occasion de cette nouvelle année d'école, le Restaurant Scolaire du RPI compte désormais plus de 90 élèves prenant leur déjeuner dans ses deux cantines.

L'association a organisé, samedi 8 novembre après-midi, sa première Boum d'Halloween, grâce à l'implication et au soutien de parents d'élèves bénévoles.

C'est à la Tour Jérusalem de La Genête que plus de 50 enfants, leurs familles et



amis ont été accueillis et ont pu suivre le programme des festivités : jeux gratuits, activités payantes et cadeaux, tir à la peluche, shooting photo, chasse au trésor, goûter offert et boum !

Les sourires et les remerciements ont plu malgré le beau temps.

Ce nouvel évènement a été créé par une maman dynamique qui a fédéré de nouveaux bénévoles.

Ensemble, ils ont organisé un programme et des activités de qualité pour le plaisir des petits et des grands.

Aussi, le Restaurant Scolaire remercie chaleureusement Tiffaine et : Sandra, Nina, Justine, Christelle, Jérémy, Cédric, Elohim, Belkacem ainsi que Edouard et Nathan.

Un remerciement spécial pour Ingrid qui a remplacé à la dernière minute un intervenant absent et a permis aux parents de repartir avec des photos souvenirs de la journée. Une grande première pour tout le monde.

Merci également à nos soutiens précieux : la Mairie de La Genête, le Comité des Fêtes de La Genête, L'APE, le Crédit Agricole de Cuisery, Monsieur et Madame Thibert, les enfants et leurs parents, les habitants de La Genête et alentours.



11 novembre – Commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918

Participation remarquable de la population pour le 107ème anniversaire de la signature de l'Armistice de la 1ère Guerre Mondiale.

Merci à nos 3 porte-drapeaux venus rendre les honneurs. Notre jeune porte-drapeau, Brunehilde DELOGE était entourée de Lionel DUMONT, pour le drapeau des Combattants du Canton de CUISEAUX et Gilles BADEY pour les drapeaux de Souvenirs et Mémoires de MONTCONY.

Ce fut l'occasion de remettre le diplôme des 10 ans de Chef de Corps, à Olivier SIXDENIER, pour le CPI de LA GENÈTE. L'insigne lui avait été remis à la cérémonie du 14 juillet à ROMENAY, où, avec la plupart de nos pompiers il assure un double engagement au CIS.

L'après-midi, Gilles BADEY, président de la Société d'Histoire de CUISERY et ses Environs, offrait aux villageois une conférence sur le 1er aumônier militaire qui était Bressan.



30 novembre – Octobre Rose/ Novembre Bleu (boucles de la Genête)

C'est bien triste pour tous les bénévoles et les participants, la météo et l'état du terrain ont obligé l'annulation de cette manifestation.



OCTOBRE ROSE
NOVEMBRE BLEU

2ÈME ÉDITION DES BOUCLES DE LA GENÈTE
Dimanche 30 novembre 2025
Au profit d'octobre rose et de novembre bleu

Le mini : 5km (54) - pédestre
Le maxi : 13km (104) - pédestre et VTT - avec ravitaillement et à la fin.
Tout le gain sera reversé au Comité des fêtes, l'Amicale des sapeurs-pompiers et à la commune de Genête.
Les participants seront très au pour la tombola de fin de randonnée.

Pour plus de renseignements : comitedefeteslaogenete@gmail.com

Annulée

Rendez-vous le 29 Novembre 2026 !

13 décembre – Distribution des colis de Noël

Samedi 13 décembre les membres du CAS ont rendu visite à 15 personnes seules et 11 couples pour leur offrir un colis de Noël. Un colis a également été porté aux personnes qui sont en maison de retraite et des layettes offertes aux 2 petits garçons nés en 2025.



Saluons nos doyens de la commune ;

Mme BERTHILLIER Lucie (106 ans) & Mr MOUREAUX Jean (97 ans)

13 décembre – Veillée Bressane

Une quarantaine de personnes ont assisté, le 13/12/2025, à la "veillée bressane" organisée par l'association "Sauvegarde du Patrimoine". Sylvie et Gilles Badey ont récité contes et légendes bressans. Deux musiciens Hélène et Dominique ont interprété des chants et musiques bressanes à la vielle et à l'accordéon le tout dans un décor champêtre.



C'est sur cette note de poésie que se termine notre rétrospective 2025, une année riche en émotions !

Nous remercions tous les bénévoles qui se mobilisent pour faire vivre nos associations et notre commune ainsi que tous les participants.

Espérant vous voir nombreux tout au long de l'année 2026 !

Et si vous en voulez encore, La Genête c'est aussi

***Une école redécorée :**



Merci à Ingrid LAMBOROT BESSE pour ces magnifiques photos qui viennent égayer la façade de notre école. Vous pouvez les retrouver dans son livre « A la redécouverte des insectes »

*** Le compostage à la cantine de La Genête :**

Les élèves de l'école trient les matières organiques.

Suite à un atelier de sensibilisation au tri des déchets par le SIVOM à l'école, le Restaurant Scolaire a souhaité remettre en place la participation des enfants dans le processus du compostage des matières organiques issues de la cuisine de la cantine.

Ainsi, à chaque fois que les cuisinières épluchent fruits et légumes, et à chaque fois que les élèves épluchent bananes et clémentines, les déchets sont collectés dans des seaux que les enfants viennent chercher en duo et par roulements mis en place par les maîtresses.

Une cuisinière les accompagne aux bacs de compostage où elle discute avec eux de ce processus biologique.

Les enfants effectuent eux-mêmes les gestes initiant la transformation des déchets organiques en compost.



*Un commerce, le BBE :

BBE la Genête
313, rue de la tour Jérusalem
Bar Restaurant Traiteur

Menu à partir de 17,90
Pizza, kebab, hamburger à emporter tous les soirs

Petite épicerie : charcuterie, fromages, miel, pain, saucisson

Renseignement **06 78 26 79 92**
Facebook BBE la Genête

Ouvert du Mercredi au Vendredi
09h00/13h30 et 17h00/20h00,
le week-end
10h00/13h30 et 17h00/21h00

Que ce soit pour acheter votre carte de pêche, participer à leurs nombreuses animations (marché nocturne, soirée à thèmes) ou simplement pour boire un café, « Mimi et Stéphane » seront heureux de vous accueillir.

*Des cours de gym :

Tous les vendredis soir, cours pour tous niveaux !

L'association PHENIX vous attend dans la bonne humeur.



*Et bien sûr n'oublions pas l'étang des Druides ! :



La pêche est un sport
venez le pratiquer !



*La bibliothèque de la Genête :

Annie et Dominique vous accueillent à la bibliothèque municipale

Mercredi de 14h30 à 16h30

Vendredi de 16h15 à 18h15

et Samedi de 9h30 à 11h30



Les grands dossiers

* Un petit mot sur nos haies et cours d'eau :

L'entretien des haies et des cours d'eau est souvent un sujet de crispation, voire de discorde entre voisins ou même vis-à-vis de la mairie. Pourtant quelques règles simples, appliquées par tous peuvent permettre une meilleure gestion et éviter les risques d'accidents notamment lors de grand vent ou inondations.

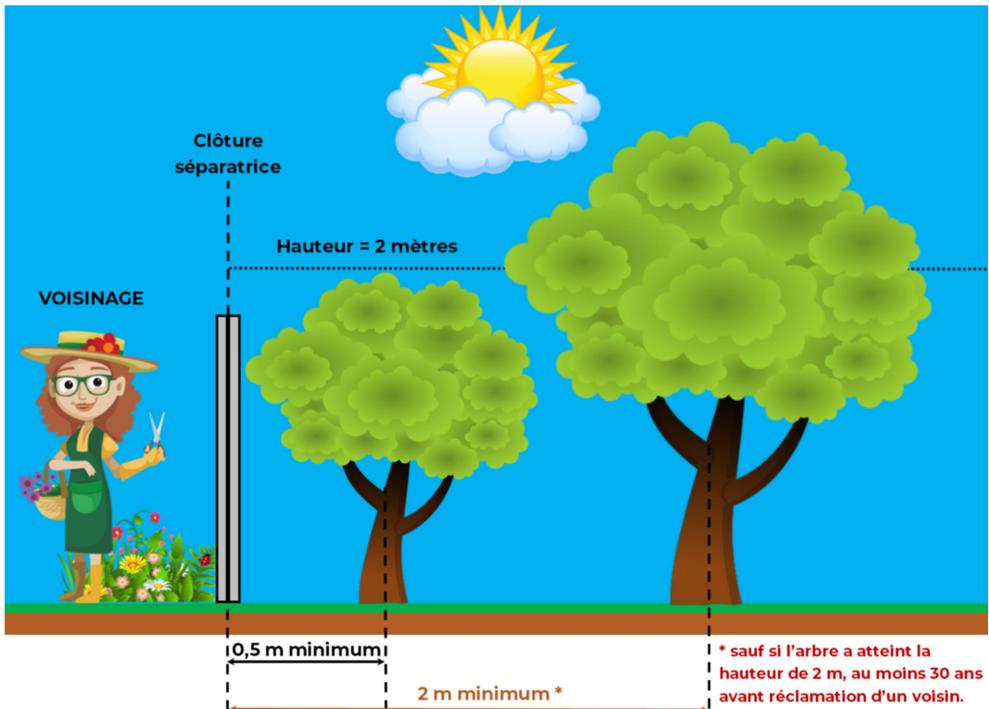
Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique :

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.



Et pour les plantations entre voisins



PAS DE TAILLE DE HAIES ENTRE LE 16 MARS ET LE 15 AOUT !



C'est ce que rappelle chaque année la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

La taille des haies est à proscrire pendant les 5 mois allant de mi-mars à mi-août, ceci pour protéger les oiseaux pendant leur période de reproduction et de nidification.

C'est une interdiction formelle pour les agriculteurs, dépendants de la PAC, les collectivités.

C'est une recommandation pour les particuliers et les entreprises.

Nuisances sonores et incivilités

Les activités bruyantes ; (tondeuse à gazon, tronçonneuse, taille-haie, scie, motoculteur, perceuse...) ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrables : 8h-12h / 14h-19h

Samedis : 9h-12h / 15h-19h

Dimanches et jours fériés : 10h-12h

Le contrevenant risque une amende de 68 €, abaissée à 45 € si payée dans les 3 jours. Faute de paiement dans les 30 jours, l'amende sera majorée à 180 €.

* Le dossier assainissement :

Communiqué TERRES DE BRESSE : assainissement collectif, ce qui change en 2026.

La Communauté de Communes Terres de Bresse a, en accord avec ses communes membres, mis en œuvre une procédure d'extension de ses compétences au service public de l'assainissement collectif, acté par arrêté préfectoral n°71-2025-09-11 du 11 septembre 2025, avec effectivité au 1er janvier 2026.

La compétence liée à l'assainissement collectif va donc être transférée à la communauté de communes Terres de Bresse à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ce transfert vise à harmoniser la gestion de l'assainissement sur l'ensemble du territoire et à garantir un service de qualité, avec une planification technique et financière adaptée aux besoins actuels et futurs.

À compter de 2026, l'intercommunalité assurera :

- La gestion et l'entretien des réseaux d'assainissement collectif
- Le fonctionnement et la maintenance des stations d'épuration
- Les contrôles de raccordement au réseau public
- Les travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux d'assainissement ainsi que des stations d'épuration
- La facturation du service d'assainissement collectif

Ce qui change pour les habitants :

- Service et demandes : Les démarches (raccordement, demandes de renseignements, incidents) doivent désormais être adressées la communauté de communes au 03.85.32.30.07
- Facturation : Les abonnements et redevances liées à l'assainissement collectif seront gérés par la Communauté de Communes Terres de Bresse mais vous seront facturés par les délégataires de service public des 3 syndicats d'eau potable du territoire (SUEZ pour LA GENÈTE), sur la même facture que l'eau potable.
- Travaux : Les interventions sur le réseau collectif ou sur les stations d'épuration seront programmées, suivies et gérées par le service assainissement intercommunal.

Pourquoi ce changement ?

La mutualisation permet :

- Une meilleure coordination des investissements (enveloppe de 1 800 000€ / an d'investissement prévisionnelle prévue pour 13 ans)
- Une uniformisation des pratiques et du niveau de service
- Une optimisation des coûts à long terme
- Un prix de l'eau assainie (=redevances assainissement) identique sur tout le territoire
- Une gestion plus efficace des enjeux environnementaux et sanitaires, notamment pour la protection des cours d'eau.

En 2026 :

Concrètement, en 2026, le gel des redevances « assainissement collectif » a été voté par les élus. Votre prix de l'eau assainie (part fixe et part variable) hors taxe restera donc inchangé. Il sera cependant soumis à une TVA de 10%.

L'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif par les agents communaux actuels perdurera via des conventions de mises à disposition signées avec la Communauté de Communes sur la majorité du territoire.

Contact utile

Pour toute question ou demande concernant l'assainissement collectif :
Service assainissement – Communauté de Communes Terres de Bresse
Rue de Wachenheim - 71290 CUISERY - ☎ Téléphone : 03 85 32 30 07
✉ Email : comcom@terresdebresse.fr 🌐 Site web : www.terresdebresse.fr

Situation à LA GENÈTE

La collecte des eaux est organisée sur le mode **totalement séparatif eaux usées**. La longueur approximative des réseaux est de **7 000 ml (2000 ml Lagunes du Bourg et 5000 ml station des Lies)**

La collecte « assainissement collectif » aboutit à 2 unités de traitement :

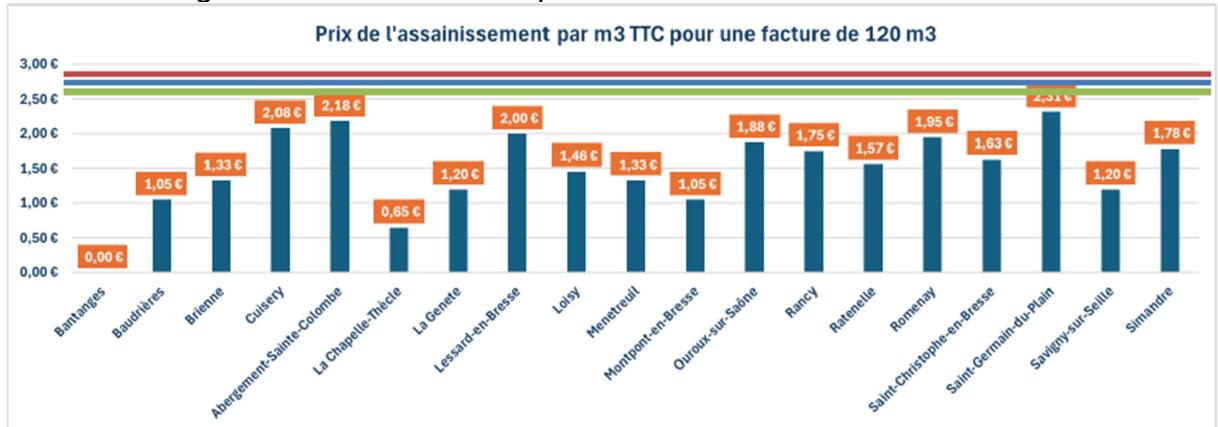
➤ **Au Bourg** : Lagunage naturel (**250 EH**), milieu récepteur La Sâne. Recevant les effluents provenant de 115 branchements. La population raccordée est estimée à environ 253 habitants.

➤ **Les Lies** : Filtre biologique (**300 EH**), milieu récepteur fossé. Recevant les effluents provenant de 103 branchements. La population raccordée est estimée à environ 227 habitants.

Situation de LA GENÊTE au sein de la COMCOM TERRES DE BRESSE

19 communes sur 25 ont la compétence assainissement collectif

Tarifs sans agence de l'eau 0.16€ / part fixe 20%



Ces tarifs seront gelés en 2026.

Le tarif cible retenu par les 25 communes de la COMCOM, de 2,64 € devra être atteint dès 2027.

Afin de permettre chaque année un programme d'investissement de 1.8 M€, ce programme comprend la réalisation des schémas directeurs pour les communes non à jour (dont LA GENÊTE), mais aussi la réfection de stations d'épuration, les mises aux normes, l'adaptation nécessaire à l'accroissement des habitations (PLU).

D'autre part notre commune transfère un budget annexe assainissement déficitaire, où il aurait fallu plus de 100 ans pour rembourser notre dette, si nous restions au prix actuel.

C'est un discours bien difficile à vous annoncer, mais une petite commune seule ne pourra à l'avenir faire face aux exigences liées à l'urbanisme, la réglementation sur le rejet des eaux usées, les normes environnementales, les exigences de l'Agence de l'eau...

Dès 2027, pour une consommation de 120m³, la facture s'élèvera à environ 316,50 €/an, abonnement compris.

Pour rappel, les habitants soumis à l'assainissement non collectif sont régis par le SPANC, service du SIVOM du louhannais. Les frais engendrés ne sont pas moins onéreux (installation aux frais du propriétaire + entretien + vidange régulière des fosses + contrôles obligatoires du SPANC...).

Que ce soit pour l'eau du robinet ou le traitement des eaux usées, il va falloir repenser nos gestes du quotidien. Il n'est plus rare de voir des approvisionnements au robinet contrariés par des nappes phréatiques trop basses, ou atteintes par des bactéries... Certains villages en font malheureusement l'actualité.

Prenons conscience que l'eau dans tous ses états, est précieuse !

* La vie de nos pompiers :

Toujours prêts à nous venir en aide, ils sont intervenus 17 fois au cours de l'année 2025.



Sauvetage en rivière d'un cheval



05 Janvier	secours à victimes
17 janvier	secours à victimes
29 Janvier	secours à victimes
02 Mars	accident de circulation
12 Mars	secours à victimes
14 Mars	opérations diverses
28 Mars	secours à victimes
24 Avril	secours à victimes
16 Mai	secours à victimes
04 Juin	opérations diverses
21 Juin	secours à victimes
06 Juillet	secours à victimes
31 Juillet	accident de circulation
03 Août	accident de circulation
14 Août	secours à victimes
16 Sept.	secours à victimes
13 Octobre	opérations diverses

Pollution hydrocarbures



Exercice incendie chez AMCOR



Exercice incendie à l'Ecole



Révélez LE SAPEUR-POMPIER qui est en vous !

Les sapeurs-pompiers volontaires représentent
84 % des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire.

Pourquoi pas vous ?

On ne vous demandera pas la lune...
Juste votre envie et un peu de
votre temps pour aider les autres !

Un engagement indemnisé compatible avec une activité
professionnelle et une vie de famille.

- Vous avez entre 16 ans et 55 ans ?
- Vous vivez à 10 min d'un centre de secours ?
- Vous pouvez vous rendre disponible ?

Alors franchissez le pas !

Une formation adaptée, un accompagnement personnalisé.
Vous deviendrez à votre tour acteur du secours de vos concitoyens (secours à personne, incendie,
protection des biens et de l'environnement).

Poussez les portes de votre centre de secours le plus proche
Ou contactez-nous : volontariat@sdis71.fr - www.sdis71.fr



SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Les sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, c'est...

1 796 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

349 SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

83 PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

39 164 INTERVENTIONS en 2021, dont 30 092 SECOURS À PERSONNE

1 intervention toutes les 13 minutes.

Retour sur juin 2016

Il y a des dates et des événements dont on se rappelle plus facilement que d'autres. C'est le cas de la nuit du 24 au 25 juin 2016, il y a bientôt 10 ans, notre petit village vivait un événement traumatisque. Pour comprendre ce qu'il s'est joué ce soir-là, il faut remonter au vendredi 24 juin. Un week-end radieux s'annonce pour beaucoup. C'est la Saint-Jean. France 2 diffuse la traditionnelle finale du top 14. Tous les CM1-CM2 du RPI sont attendus le soir à la gare de Tournus, de retour d'une semaine de voyage en péniche sur le canal du midi. Le lendemain, la kermesse du village est prévue à la tour Jérusalem. Un vendredi orageux s'annonce toutefois. C'est peu avant la nuit tombée que la précipitation qui vient de l'Ain se dirige sur le village. Le soir même, au plus fort de l'orage, il est compliqué d'ouvrir les volets sans être exposé aux intempéries. MétéoNews a enregistré 885 impacts de foudre en 6h pour la Saône-et-Loire. Il ne fait pas bon être dehors, même en voiture.

Ce n'est que le lendemain matin que les habitants ont pu réaliser. Il suffisait parfois simplement d'ouvrir ses volets pour constater qu'un arbre avait été déraciné. Si par chance ce n'était pas le cas, quelques mètres sur une route permettaient d'apercevoir les dégâts. Ils sont nombreux pour la commune.

Côté Seille, le bief de Narfoux est sorti de son lit. Celui-ci a inondé la route et s'est invité dans certaines habitations. Le long de la route de Veilly, des poteaux électriques sont tombés. Au cimetière, aussi, des plaques tombales sont retrouvées au sol.

Au Domaine des Druides, un pont en bois est détruit. Il n'a pas résisté à la violence du torrent de boue qui a enseveli la route qui longe le Domaine des Druides. Le chemin est impraticable.

C'est le long de la route départementale menant à la Chapelle-Thècle que les dégâts sont les plus conséquents. De nombreux arbres sont tombés sur la route, des flaques jonchent le bord de la route et les accotements sont en très mauvais état.

On dénombre également, outre les dégâts, des faits insolites : un trampoline s'est envolé à l'endroit actuel du garage automobile pour finir sa course 150 mètres plus loin dans les lotissements.

Dès le samedi matin, on s'organise dans le village. La tour Jérusalem qui devait abriter la kermesse est partiellement inondée. Il faut donc trouver une solution d'urgence rapidement. Elle est trouvée : la kermesse se tiendra au gymnase de La Genête. Ce changement de lieu perdurera.

Entre voisins, on se donne un coup de main, on sort les tracteurs et tronçonneuses pour dégager les arbres tombés, on grimpe parfois sur les toits pour bricoler et réparer le désordre. Au-delà des dégâts, il suffisait de se promener le samedi pour apercevoir une réelle solidarité entre les habitants.

C'est une des pires catastrophes naturelles en date que le village ait connue.

Dix ans après, il est temps de se souvenir d'un drame qui a marqué considérablement les esprits.

Axel JOLY,

Petit carnet 2025

Certains nous ont rejoints et nous leurs souhaitons la bienvenue,

RECONNAISSANCE

Dimitri Gaëtan LEMOS, le 25 septembre 2025

NAISSANCES

Kenzo Raphaël LINGURAR, né le 06 mars 2025 à LYON 4^e arrondissement (Rhône)

Hayden Wilfried Christophe DUMAS, né le 23 Septembre 2025 à CHÂLON-SUR-SAÔNE (Saône-et-Loire)

MARIAGES

Ludovic Daniel René VIALAY et Christelle Andrée DOUDEMENT, le 05 juillet 2025

Mickaël Emile FARRIS et Patricia Morgane Yvette SUCHET, le 12 Juillet 2025

D'autres nous ont quittés et nous ne les oublions pas,

Christian René FAURE, le 01 janvier 2025 à MÂCON (Transcription)

Julia Laure Denise RUBION veuve DELAUNAY, le 26 février à MÂCON (Transcription)

Michèle PERROT veuve MOUREAUX, le 08 avril 2025 à CUISERY

Pascale Bernadette DEROCHE épouse SERMONAT, le 02 juin

Franck Daniel Marc VAUGARNY, le 20 août 2025 à DIJON (Transcription)

Rdv. à venir, en route vers 2026

Fin de la ligne de cuivre

* La fermeture du réseau cuivre à La Genête :

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant (réparations plus fréquentes, qualité de connexion internet insuffisante) ORANGE, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture. La fermeture du réseau cuivre ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, **la fibre optique**.

JANVIER 2026 : sur LA GENÊTE, fermeture **commerciale** de la technologie cuivre. Il ne sera plus possible de souscrire une offre sur cette technologie.

JANVIER 2028 : fermeture technique du réseau cuivre.



En bref, pour les particuliers disposant d'un abonnement à la téléphonie fixe (RTC) et/ou internet (ADSL/VDSL),



Contactez votre opérateur téléphonique, avant fin 2027, afin de souscrire un abonnement sur une ligne fibre.

Les opérateurs peuvent vous proposer des lignes fixes, sans internet, si vous n'êtes pas intéressé par cette technologie. Vous pourrez garder le même numéro de téléphone.

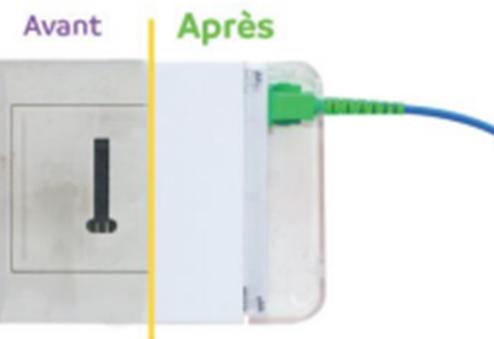
Si vous disposez déjà d'un abonnement fibre, vous n'êtes pas concerné.

L'ADSL prend sa retraite, la fibre prend la relève

Les services téléphonique et internet du réseau historique vont s'arrêter progressivement.
Pour cela, **votre Département** a construit le réseau nouvelle génération.

Même si vous n'utilisez que le téléphone, **vous êtes concernés.**

Les particuliers qui ne souhaitent pas s'abonner à internet peuvent conserver une offre téléphonique seule sur le réseau fibre optique, tout en gardant leur numéro. Des offres sont disponibles chez certains opérateurs.



COMMENT SE RACCORDER À LA FIBRE ?

1. Si vous ne bénéficiez pas encore de service internet, veuillez contacter votre opérateur ou rendez-vous sur le site : www.bfcfibre.fr afin de tester votre éligibilité à la fibre.
2. Contactez l'un des opérateurs présents sur le réseau pour souscrire à un abonnement fibre.
3. Un rendez-vous sera proposé par votre opérateur pour installer une prise terminale optique (PTO) dans votre logement afin d'être raccordé au réseau fibre.

QUELS SONT LES OPÉRATEURS COMMERCIAUX PRÉSENTS* SUR LE RÉSEAU ?



free



orange*



SFR

3106

1044

3900

1023

Vérifiez auprès de votre fournisseur la compatibilité avec la fibre de vos équipements alarme et assistance. Les équipements récents sont en général compatibles.

Retrouvez tous les opérateurs commerciaux sur : www.bfcfibre.fr

*proposant une offre FTTH passive



Les modalités de vote



Des maires
au service
des maires

Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 & 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à La Genête

Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles d'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme La Genête, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), le vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

Le recensement

* Le recensement de la population en 2026 :



Des chiffres pour construire demain

Le recensement de la population est un acte civique, **obligatoire**, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement etc.

Les questions du recensement de la population

Les questions qui vous sont posées lors du recensement de la population peuvent concerner :

- les caractéristiques de votre ménage pour évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs,
- les caractéristiques de votre logement pour connaître les besoins en habitations,
- vos habitudes de vie comme vos trajets quotidiens pour évaluer les besoins en transports par exemple,
- vos nom et adresse sont nécessaires pour vérifier que vous n'êtes pas compté plusieurs fois.

Utile pour les communes et les politiques publiques

Des chiffres du recensement de la population, découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies etc.

La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Le recensement de la population a lieu tous les ans mais pas tout le monde en même temps. Si vous êtes recensé cette année vous serez prévenu par un courrier de votre mairie. Vous pouvez vous recenser en ligne sur le-recensement-et-moi.fr avec les codes d'accès qui vous seront fournis. Si vous ne pouvez pas répondre par internet des questionnaires papier vous permettront de le faire.

Les modalités du recensement



SPECIMEN

L'agent recenseur est recruté par votre mairie. Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore.



Clara MEUNIER sera votre agent recenseur, pour LA GENÈTE



Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Le recensement de la population c'est sûr !

Le recensement de la population, c'est sûr : toutes vos informations sont strictement confidentielles, il se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (la CNIL) et respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD). Vos données sont protégées et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. L'Insee est le seul organisme habilité à les exploiter.

Dates du recensement auprès de la population :

à LA GENÈTE, du 15 janvier au 14 février 2026

Répondre au recensement c'est utile pour construire demain !

* Bientôt 16 ans :



- Vous êtes nouveau résident dans la commune,
- Vous avez 18 ans et ne vous êtes pas fait recensé à 16 ans,



A votre service

Les Nounous à La Genête

Assistant Maternel	Adresse	Téléphone	Téléphone portable	Places Agrément (*)
BOUVARD SYLVIE aurelien.bouvard@wanadoo.fr	452 RUE DE L EGLISE	03-85-32-30-89	06-31-19-35-44	4
DAMAS GWLADYS gwladys.pons@laposte.net	ROUTE DE BRIENNE	07-82-49-69-59	07-82-49-69-59	4
PASSARD MARIE demesy.john@orange.fr	306 ROUTE DU DOMAIN DES DRUIDES	03-85-20-14-50	06-87-45-71-04	3
QUIBLIER Caroline caroline-quiblier74@hotmail.com	91 RUE DE L EGLISE		06-24-08-76-85	3
REMBERT VERONIQUE veroniquerembert@orange.fr	51 IMPASSE DU CHAMP DE L HOSTAT	03-85-40-03-94	06-77-54-88-42	4

Service mobilité Terres de Bresse

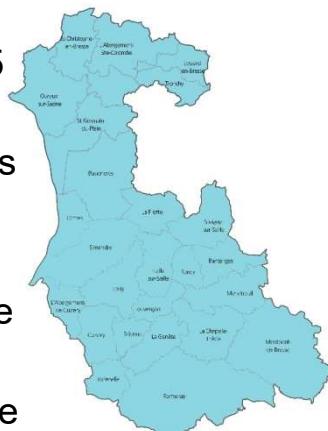


UNITÉ LOCALE DE LA
BRESSE BOURGUIGNONNE

Un nouveau service mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes Terres de Bresse en partenariat avec la Croix Rouge Française

Toujours présent sur notre territoire, le Transport à la demande est idéal pour vos déplacements sur nos 25 communes.

En complément et pour pouvoir réaliser des transports en dehors de notre Communauté de Communes, la Croix-Rouge est désormais opérationnelle sur notre secteur grâce à une convention signée avec Terres de Bresse. Ce partenariat permet la mise en place de services essentiels à destination des habitants, afin de faciliter leur quotidien et renforcer le lien social. Il permet maintenant d'assurer des déplacements en dehors de notre territoire.



➔ Le Service Mobilité

Le service mobilité, premier volet de cette initiative, propose un véhicule dédié stationné à Simandre. Ce véhicule assure le Transport Solidaire, pris en charge par des conducteurs bénévoles et locaux. L'objectif est de permettre à chacun, sans condition de ressources, de se rendre facilement à ses rendez-vous, qu'ils soient médicaux, pour des courses, des démarches administratives, du travail ou simplement pour maintenir le lien social.

Fonctionnement du Service

Pour profiter de ce service, il suffit de prendre rendez-vous via le téléphone dédié :
au 06 47 56 02 29

ou par courriel à l'adresse suivante :

mot.bressebourgogne@croix-rouge.fr



Le jour convenu, le véhicule se présente directement à votre domicile, vous conduit sur le lieu de votre rendez-vous, le conducteur peut, si vous le souhaitez, vous accompagner dans les services. Il attend ensuite une heure et vous reconduit à votre domicile.

Tarification

Coût du service : 30 centimes d'euro par kilomètre avec un minimum de 8 €.

Par exemple, le trajet aller-retour Cuisery-Louhans revient à 15 € et Cuisery-Mâcon à 24 €, attente incluse. Le règlement s'effectue directement auprès du conducteur, en espèces ou par chèque.

Modalités et Disponibilités

Il est indispensable de prendre rendez-vous suffisamment à l'avance pour bénéficier du service, qui fonctionne du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Le service n'est pas disponible les samedis, dimanches et jours fériés.

➔ Formations au Secourisme

En complément, le Pôle Séniors de Simandre accueillera également des cours de secourisme ouverts au grand public. Pour tout renseignement et inscription, vous pouvez contacter Benjamin au 06 72 72 46 63.

Jeu Papote

Informations de la Communauté de communes TERRES DE BRESSE :



“Jeu Papote” est un LAEP pour les futurs parents et les jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. C'est une structure constituée d'un espace ludique et convivial pour jouer avec son enfant, rencontrer, échanger, écouter, partager son expérience, créer du lien avec d'autres parents. Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Son accès est libre, sans inscription, gratuit et anonyme.

Ouverture au public tous les vendredis matin, de 9h00 à 11h30, sauf en période de vacances scolaires et jours fériés.

Espace Enfance Jeunesse Rue de WACHENHEIM 71290 CUISERY

Pôle enfance de Cuisery

Le mode de garde des enfants est un vrai sujet sur le territoire et la Communauté de Communes Terres de Bresse n'hésite pas à répondre aux attentes des familles et à s'engager notamment en construisant un nouveau pôle enfance jeunesse à CUISERY, en face de l'existant.



Ainsi ce nouveau bâtiment accueillera tous les enfants dans un accueil de loisirs avec des salles plus grandes et donc une plus grande capacité d'accueil jusqu'à 120 places dont 32 pour les enfants de moins de 6 ans.

Le bâtiment existant sera réinvesti par les ados, le relais petite enfance et la crèche. Investissement d'environ 2 260 000 €.

France Services

Les agents France Services CUISERY – RANCY - OUROUX vous accueillent pour vos **démarches administratives** du quotidien (immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de construire, accès aux services en ligne, ...). Les agents sont spécialement formés afin de proposer une offre élargie de services au public.

France SERVICES CUISERY

Place de l'Arquebuse

71290 CUISERY

Tél. 03.73.55.15.68

Mail : efs@terresdebresse.fr

Horaires :

Lundi	Fermé	13h15 - 17h00
Mardi	8h45 - 12h30	13h15 - 17h00
Mercredi	Fermé	13h15 - 17h00
Jeudi	8h45 - 12h30	13h15 - 17h00
Vendredi	8h45 - 12h00	Fermé



Pôle Séniors Simandre



Le 04 avril 2025 a eu lieu l'inauguration du Pôle Séniors à SIMANDRE, un lieu d'accueil spécifique pour nos séniors. Dans l'ancienne caserne des pompiers de SIMANDRE, spécialement réhabilitée et aménagée, les séniors seront accueillis par 2 professionnels, Catherine et Jean-Marc, pour partager de nombreuses activités : cuisine, lecture, travail de mémoire, gym adaptée, jeux, salle « Snozelen » (*un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce*), ...

Un lieu de rencontres et de partages pour continuer à se sentir bien. Un investissement d'environ 320 000 €.

Les Numéros et Infos Utiles

Numéros

PERMANENCE MAIRIE07 88 88 98 06
MAIRIE03 85 40 12 47
CANTINE06 27 87 24 72
BBE “Bar Restaurant Épicerie”06 78 26 79 92
AMCOR Conditionnements plastiques03 85 32 27 55
COMITÉ DES FÊTES Réservation matériel06 03 05 42 35
CORREIA et fils Fonderie03 85 40 00 13
ÉCOLE03 85 40 16 60
GRAVALLON Christophe Électricité générale06 72 62 99 56
GUÈPES et NUISIBLES 71 Service de lutte antiparasitaire06 29 98 38 83
LE JARDIN DES RENARDIÈRES Apiculteur06 44 05 14 95
NICOD Guillaume Maçonnerie06 76 29 52 86
OJP Automobiles Garage, motoculture06 33 30 59 33
RICHARD Christophe Électricité06 62 63 38 01
SOMAGIC Barbecues03 85 32 27 50
SUCHET Yoann Couverture, charpente, maçonnerie06 10 28 06 75
TATE Catherine Négociatrice en immobilier06 59 14 99 49

Vous avez une entreprise sur notre commune ?? Et vous n'êtes pas dans cette liste, n'hésitez pas à vous faire connaitre en Mairie. mairie.la-genete@wanadoo.fr

Numéros d'urgence

15
SAMU

17
Police secours

18
Sapeurs-pompiers

112
Appels d'urgence
européen

115
Hébergement
d'urgence

119
Enfance maltraitée

196
Secours en mer

3919
Violences
conjugales

3018
Harcèlement scolaire

114
par SMS pour les personnes
malentendantes



Infos

Déchèterie Cuisery - Z.I Route de Tournus, 71290 CUISERY - 06 32 22 69 43

Horaires ouvertures

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS
09H00 - 12H00
14H00 - 17H00

MARDI, JEUDI
ET SAMEDI

**14H00
-
17H00**

MERCREDI ET
VENDREDI

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE
09H00 - 12H00
14H00 - 18H00

MARDI, JEUDI
ET SAMEDI

**14H00
-
18H00**

MERCREDI ET
VENDREDI

Les déchets acceptés



BOIS



DÉCHET VERT



GRAVAT



FERRAILLE



ELECTRIQUE,
ÉLECTRONIQUE



TEXTILE



NON
RECYCLABLE



PLACO
PLÂTRE



MOBILIER



CARTON



PLASTIQUE



DÉCHET DANGEREUX



DÉCHET CHIMIQUE

Tout connaître sur les déchets en 2026

LE PAPIER DANS LE JAUNE !



Une question ? 06 32 77 62 71 ou communication@sivom-louhannais.fr



La consommation de papier diminue d'année en année, et cela se ressent dans les tonnages collectés par le SIVOM.

2015 990 T	2020 882 T	2024 624 T
---------------	---------------	---------------

Le nouveau centre de tri permet de séparer le papier s'il est collecté dans le bac jaune, et le geste est plus simple pour vous ! Du coup, direction le bac jaune pour votre papier : prospectus, journaux, livres en mauvais état ou cahiers d'école !

BON À SAVOIR

Vos papiers sont ensuite recyclés dans les Vosges pour devenir du papier journal, par l'usine Norske Skog à Golbey.

EFFECTIF DÈS LE 1 JANVIER 2026

EMBALLAGES ET PAPIERS



LA TONTE DANS LES DÉCHETS VERTS, C'EST FINI !

EN BREF

A partir du 1er janvier 2026, il ne sera plus possible d'emmener les déchets de tonte en déchèterie. Les autres déchets verts seront toujours acceptés.

Ces dernières années, environ 4000 tonnes de déchets verts ont été collectées par an sur le territoire du SIVOM. Même si ces déchets verts sont valorisés par le compostage à destination du monde agricole, cela a un coût pour la collectivité. De plus, c'est jeter une matière précieuse pour votre jardin.

Les valoriser sur place sur votre terrain, c'est bien plus simple ! On évite ainsi des trajets en déchèterie, on protège et on enrichit son sol de manière naturelle grâce à cette ressource.



Demandez votre guide des déchets verts à votre mairie ou bien au SIVOM du Louhannais :
06 73 54 72 44 ou 06 74 89 70 96 - 35, rue de la Quemine, 71500 Branges

REDEVANCE - FACTURATION



METTEZ À JOUR VOTRE SITUATION !

Un changement de situation au sein de votre foyer ? Une personne en plus, une personne en moins ? Vous déménagez ? Votre maison est en vente ou en travaux et inhabitée ? N'oubliez surtout pas de contacter le service redevance afin de mettre votre situation à jour, soit par téléphone au 03 85 76 09 40 ou par mail

redevance@sivom-louhannais.fr
www.sivom-louhannais.fr

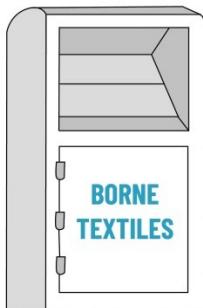
BON À SAVOIR

Payer en plusieurs fois, c'est possible ! Remplissez le mandat de prélèvement AVANT LE 28 FÉVRIER 2026 et retournez-le accompagné d'un RIB par mail ou par courrier.

Je télécharge le document ici ! (sur notre site internet rubrique redevance)



NOUVELLES BORNES TEXTILES



Le SIVOM du Louhannais travaille en partenariat avec **Le Relais** pour la collecte des textiles. En effet, il y a encore beaucoup de vêtements jetés dans les poubelles ménagères (8kg par an par habitant en 2024 dans la poubelle grise ! Contre 11kg dans les bornes). Pour y remédier, le SIVOM a installé 9 nouvelles bornes en 2025 sur le territoire.

CE QUE JE METS : vêtements, linge de maison, petite maroquinerie, chaussures

CONSIGNES : propre et sec, même tâché ou abîmé, en sacs (30 litres max)

Branges
Vincelles
Ratte
Montagny-Près-
Louhans

Saillyard
Bruailles
Cuiseaux
Sainte-Croix-en-
Bresse

NOUVELLES
BORNES



+ toutes les bornes déjà existantes !
www.lerelais.org/oudonner.php



SPANC DU LOUHANNAIS

Contact : assainissement@sivom-louhannais.fr ou 03 85 76 09 40, taper 2.



LA VIDANGE DE MA FOSSE EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

AU BOUT D'UN MOMENT, OUI ! La vraie question est « Quand dois-je la faire ? » Tout dépend du niveau des boues qu'elle contient !

Pour vérifier ce niveau, il vous faudra sonder votre fosse :

Munissez-vous d'une tige rigide ou d'un bambou d'au moins 2m50 pour être à l'aise et plongez-la, à la verticale, jusqu'au fond de la cuve. Remontez ensuite doucement en effectuant des mouvements de balancier. Lorsque la tige est dans la boue, vous sentez une certaine résistance alors que lorsqu'elle est dans l'eau, elle est beaucoup plus facile à bouger. Ainsi, vous pouvez estimer la quantité de boues que contient votre cuve et savoir si oui ou non, une vidange est à prévoir.

- * La vidange d'une fosse (septique ou toutes eaux) doit être effectuée par un professionnel agréé dès que votre cuve est à 50% pleine de boue.
- * Pour une microstation, elle doit avoir lieu dès que les boues atteignent 30% du volume du bassin de stockage.



MICKAËL JOUHANNEAUD
responsable du service



CHANTAL JOUHANNEAUD
technico-secrétaires



JOAN MÉTENIER
technicienne



ANTON ROBIN
technicien



CAMILLE HUVIER
technicienne

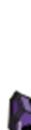
Calendrier de collecte des déchets 2026



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2026 - JEUDI

AVRIL											
											
L M M J V S D											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
3	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
4	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
5	26	27	28	29	30	31					
9	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
10	25	26	27	28	29	30	31				
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
16	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
17	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
18	27	28	29	30	31						
19	24	25	26	27	28	29	30	31			
24	8	9	10	11	12	13	14				
25	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
26	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
27	29	30									
28	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
29	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
30	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	31										

AOÛT											
											
L M M J V S D											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
3	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
4	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
5	28	29	30	31							
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
10	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
11	26	27	28	29	30	31					
12	31										
13	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
14	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
15	26	27	28	29	30	31					
16	31										
17	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
19	26	27	28	29	30	31					
20	31										
21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
22	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
23	26	27	28	29	30	31					
24	31										
25	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
26	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
27	26	27	28	29	30	31					
28	31										
29	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
30	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
31	26	27	28	29	30	31					

DÉCEMBRE											
											
L M M J V S D											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
3	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
4	26	27	28	29	30	31					
5	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
6	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
7	26	27	28	29	30	31					
8	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
9	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
10	26	27	28	29	30	31					
11	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
12	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
13	26	27	28	29	30	31					
14	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
15	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
16	26	27	28	29	30	31					
17	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
19	26	27	28	29	30	31					
20	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
21	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
22	26	27	28	29	30	31					
23	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
24	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
25	26	27	28	29	30	31					
26	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
27	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
28	26	27	28	29	30	31					
29	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
30	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
31	26	27	28	29	30	31					

SEPTEMBRE											
											
L M M J V S D											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
3	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
4	26	27	28	29	30	31					
5	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
6	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
7	26	27	28	29	30	31					
8	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
9	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
10	26	27	28	29	30	31					
11	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
12	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
13	26	27	28	29	30	31					
14	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
15	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
16	26	27	28	29	30	31					
17	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
19	26	27	28	29	30	31					
20	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
21	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
22	26	27	28	29	30	31					
23	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
24	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
25	26	27	28	29	30	31					
26	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
27	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
28	26	27	28	29	30	31					
29	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
30	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
31	26	27	28	29	30	31					

 Collecte des ordures ménagères

 Collecte des emballages recyclables et des papiers

 Recyclage : détailler les déchets dans le bac de recyclage

 Interdire : collecte renouvelée au comodat



Nous sommes heureux de vous proposer une nouvelle édition de la revue *Sciences et Techniques de l'Information*.
Nouvelles thématiques, nouveaux auteurs, nouvelles perspectives...
Toute l'équipe de rédaction vous souhaite une bonne lecture.

LE COIN DES JEUX

Sudoku

		7				5			
	5	2	7	3				8	
3		9		8		7			
	3			6				2	
		4	1		3	8			
	7			9				4	
		5		1		6		8	
	6			7	2	5	3		
			6			2			

Retrouve les mots

Père-noel Poupée
Traineau Nounours
Renner Cadeau
Hotte
Sapin
Lutin
Décorations
Etoile
Guirlande
Décembre
Jouet
Train

t	i	s	a	p	i	n	p	b	m	p	r
i	r	p	s	é	o	j	o	u	e	t	d
g	s	a	h	r	é	o	u	o	r	r	é
g	r	l	i	e	g	t	p	h	d	a	c
g	u	n	b	n	c	u	é	o	é	i	o
s	a	i	n	o	e	l	e	t	c	n	r
c	e	t	r	ë	e	a	r	t	e	n	a
u	d	u	r	l	d	h	u	e	m	a	t
r	a	l	i	l	a	i	n	a	b	i	i
u	c	o	n	o	u	n	o	u	r	s	o
b	t	u	t	t	e	s	d	l	e	i	n
é	h	l	c	r	l	a	o	e	l	e	s

Lettres manquantes

LA LETTRE MANQUANTE

Ce bal a eu lieu pour la première fois le 8 novembre 2025 à la Genête

Essence d'arbre au Domaine des Druides

Celui de la Genête est cuit au four

Maison au toit rénové

Un concentré de livres

Un mois bleu

Lieu qui peut être public

Elles auront lieu en mars 2026

Il a eu lieu dans l'église

Un rendez-vous incontournable au mois d'août

		H	E	-	E		
G	-	P	-	-	S	E	
B	-	B	I	-	T	H	-
N	-	V	-	-	B	-	-
	-	C	-	-	-	-	-
	-		-	-	I	O	N
E	L	-	-	-	-	-	-
C	-	N	C	-	T		
B	-	C	-	-	-	-	-

7	1	7	9	4	5	3	8	4
6	6	1	8	2	7	5	3	4
2	2	5	3	1	4	6	9	8
7	7	6	5	9	8	1	4	3
6	9	4	1	2	3	8	7	6
5	3	8	4	6	7	9	2	5
1	4	9	2	8	6	7	5	1
6	5	2	7	3	1	4	8	9
8	1	7	9	4	5	6	3	2

Les solutions



Premiers
Secours
en Santé
Mentale
France

APPRENDRE À AIDER

Être gentil,
ça change
des vies